

DOSSIER EXPOSANT

Du 5 au 7 Juillet 2024



RALLYE D'AUMALE

Edition des 10 ans !





Un village départ festif !



Auto, Polo, Retro !

Edition anniversaire

Chers exposants,

Ce dossier vous est destiné: que vous soyez un organisme, un groupe ou une PME, qu'ils soient à but commercial ou non, vous souhaitez participer en qualité d'EXPOSANT à la dixième édition, édition anniversaire, du Rallye d'Aumale.

L'évènement se tiendra du Vendredi 5 juillet au Dimanche 7 Juillet 2024 avec la particularité de proposer une boucle itinérante entre le polo Club d'Apremont où, sera installé le village exposants, et la ville de Reims, ville étape.

Retrouvez tout le détail du programme dans la rubrique « programme officiel ».

En tant qu'exposant, nous vous invitons à être présents pour cette édition exceptionnelle sur le village départ du Polo Club d'Apremont (60300) avec plus de temps d'exposition comparé à une édition classique. Pour des raisons logistiques, le village étape du samedi Soir situé à Reims n'accueillera pas d'exposants.

Voici ci-dessous les détails pratiques des différents temps forts du village départ à Apremont;

ADRESSE: Polo club du domaine de Chantilly, La Ferme d'apremont route de Verneuil, 60300 Apremont, France

INSTALLATION DU VILLAGE DEPART: (organisation) : Du lundi 1er au Jeudi 7 Juillet 2024. Toutes les infrastructures seront prêtes à vous accueillir dès le 5 juillet 2024 à partir de 8H.

INSTALLATION EXPOSANT: 2 créneaux sont possibles en fonction de vos souhaits d'expositions: le vendredi 5 juillet (de 8h à 13h) / ou dimanche (de 9h à 11h).

CRENEAUX D'INSTALLATION IMPOSSIBLE: le vendredi (dès 14h) / Dimanche (de 11h à 18h)

TEMPS D'EXPOSITION :

Exposition facultative: Vendredi 5 juillet de 14h à 18h (équipages) / Samedi : 8h à 12H / (départ du rallye de 8h à 10H).

Exposition obligatoire: Dimanche: de 12H à 18H (forte fréquentation équipages et spectateurs)

POSSIBILITE DE DEMONTAGE: le dimanche 7 juillet à partir de 18h00 (après la remise des prix)

SECURITE: une société spécialisée sécurisera le site toutes les nuits de 18h à 8h du matin. La journée, l'organisation assurera la permanence du site avec le Polo Club de 8h à 18H. 2 équipes de sécurité (parking & village) & une équipe médicale seront présentes sur les créneaux d'accueil des équipages et spectateurs.

ELECTRICITE: l'organisation propose un accès gratuit à l'électricité si la puissance n'excède par 1Kw et s'il prévient en amont l'organisateur (au moins 60 jours avant le jour de la manifestation). Si la puissance excède 1kw, l'exposant devra souscrire à l'option électrique qui prévoit un branchement sur le générateur haute puissance du village départ (100€).

ZONE LOGISTIQUE: une zone logistique située à l'arrière du village sera mise à disposition des équipages pour stationner vos véhicules et autres remorques. Il sera néanmoins possible de stationner votre véhicule au pied de votre stand sur les créneaux d'installation et de démontage.

ASSURANCE: Nous rappelons votre responsabilité à souscrire à une assurance garantissant les dommages, pertes ou vols pouvant se produire sur votre stand.

Après réception du dossier, les inscriptions seront traitées selon l'ordre des arrivées. Le Club d'Aumale, seul organisateur de la manifestation, se réserve le droit de refuser une candidature sans avoir à justifier de sa décision.

Toute candidature doit être constituée de l'ensemble des volets de la fiche d'inscription dûment complétée ainsi que du paiement total TTC de votre stand, être envoyée avant le 1^{er} Mai 2024. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Afin de rendre le village départ le plus agréable pour tous, nous suggérons à nos chers exposants de présenter un stand qualitatif et des équipes en adéquation avec le cadre du rallye.

Toute l'équipe bénévole du Club d'Aumale se fait d'avance une joie de notre future collaboration.

Charles LEROY
Président du Club d'Aumale

Rallye d'Aumale 2024



9 000

Visiteurs

Fréquentation de la dernière édition 2022



220

Equipages

Plateau : 80% de véhicules de COLLECTION
20% de véhicules PRESTIGE



10

^{ème}

Edition

Depuis sa 1^{ère} édition en 2015, le rallye d'Aumale ne cesse de continuer à grandir



10

Équipes de POLO

Le Polo Club d'Apremont est le plus grand site en Europe dédié à ce sport.



40

Exposants

Un village exposant très qualitatif participant à l'ambiance Chic et vintage .



1

Seule cause

Recettes de l'évènement reversées à L'INSTITUT CURIE dans la lutte contre les cancers pédiatriques

Le programme anniversaire



VENDREDI 5 JUILLET (Polo Club d'Aprémont)

-- APRES MIDI -- **Temps exposant**

14h à 18h → Vérifications administratives

Remise du Road book, plaques et cadeaux partenaires

18h à 20h → Cocktail équipages

Un moment pétillant chaleureux et convivial

-- SOIREE --

20h à 23h → Diner de Gala

La promesse d'une soirée délicieuse pleine de surprises

-- NUITEE -- (en option)

Nuit au Grand Pavillon(4*), Chantilly

Logez-vous à proximité du départ (à 5 min)

Plus d'infos: <https://legrandpavillonchantilly.com/fr>



SAMEDI 6 JUILLET (Polo Club d'Aprémont → Reims)



-- MATIN -- **Temps exposant**

8h00 → Accueil, petit déjeuner & Briefing

Les derniers conseils avant votre départ en rallye

9h à 12h → Départ / ETAPE 1 / halte

Profitez des premiers kilomètres de cette édition

-- MIDI --

Déjeuner dans un lieu exceptionnel

Sous la forme d'un buffet très gourmand

-- APRES MIDI --

14h à 17h → ETAPE 2 / halte secrète

Evoluez au cœur de la région champenoise

Le programme anniversaire



SAMEDI 6 JUILLET (suite)



-- SOIREE --

17h à 18h → Arrivée Village étape

Sous régime de parc fermé (sécurisé)

18h à 20h → Cocktail pilotes

Un moment en toute convivialité pour clôturer cette première journée de rallye

20h à 22h → Dîner champêtre

Une soirée très festive sur le village du circuit



-- NUITEE --

Navettes

Rejoignez votre hôtel grâce aux différentes navettes mises à disposition

Nuit au cœur de Reims

Prestation de 3 à 5 étoiles en fonction de la formule choisie. Chambre double/ twin « Bed & Breakfast »

DIMANCHE 7 JUILLET (Reims → Polo Club d'Apremont)

-- MATIN --

8h00 → Petit déjeuner & Navettes

Retour en navettes sur le village étape

9h à 12h → Départ / liaison & ETAPE 3

Profitez de la dernière étape du rallye

-- MIDI -- **Temps exposant**

13h à 14h → Arrivée / pique-nique chic

Emplacement nominatif, espaces équipages

-- APRES MIDI -- **Temps exposant**

14h à 17h → Animations Village

Match de Polo, parade aéronautique, concours d'élégance et d'autres surprises

17h → Remise des prix / Clôture

Ouverture du parc fermé



Les tarifs exposants 2024

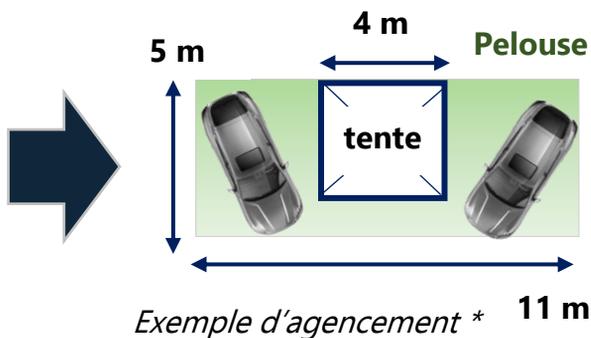


Pour cette édition spéciale, nous proposons 3 formules « Exposants » permettant de répondre aux besoins de toutes les structures.

Si vous en faites la demande lors de votre inscription et avant le 28 Avril 2024, il sera possible de mettre à votre disposition GRATUITEMENT un accès à l'électricité (1kw).

Stand « BLANC DE BLANC » → 1 400 €

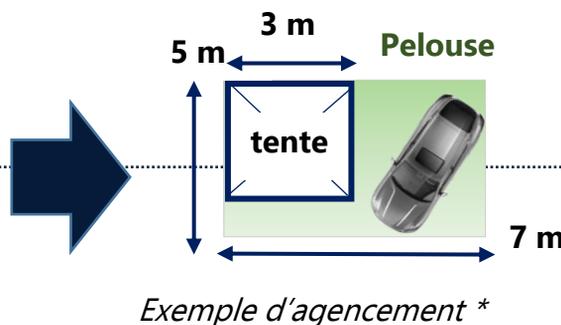
TARIF CONCESSION / CHOIX DU STAND
Tente Pagode 4x4 m / STAND : 55 m²
2 voitures exposées (Longueur 11 m)
1 page de Publicité dans le roadbook (A5)



Stand ROSE « PRESTIGE » → 700 €

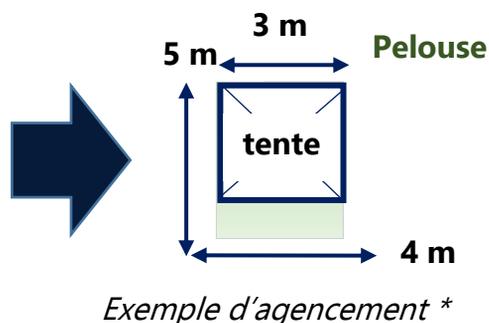
Tarif 600 € sans la voiture exposée

STAND DANS LE VILLAGE DEPART
Tente 3x3 m / STAND 35 m²
1 voiture exposée (Longueur 6 m)
1 page de Publicité dans le roadbook (A5)



Stand BRUT RESERVE → 300 €

STAND DANS LE VILLAGE DEPART
Stand nu 3x3 m / tente à votre charge
Pas de voiture exposée
1 demi-page de Publicité



- L'installation devra obligatoirement être qualitative et de couleur blanche.



Bulletin de participation à retourner à l'Organisation avant le 28/04/2024 dans la limite des places disponibles.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Champs à remplir en lettres majuscules.

L'organisation se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à se justifier.

1) **VOTRE ENTREPRISE** (* champs obligatoires à remplir)

NOM DU STAND*

SIRET

Uniquement pour les entreprises

COORDONNEES

RAISON SOCIALE*

(Ou nom de votre organisme)

ADRESSE*

CODE POSTAL*

VILLE*

PAYS*

SITE INTERNET

EMAIL*

CONTACT SUR PLACE

NOM & PRENOM*

FONCTION

EMAIL*

TELEPHONE MOBILE*

ACTIVITE

**DESCRIPTION DE
VOTRE ACTIVITE***



2) CHOIX FORMULES & OPTIONS

Tous les stands proposés seront dressés au sein du village départ. Vous avez la possibilité d'utiliser l'espace situé devant votre stand dans la mesure du possible (1,5 m) tout en veillant à laisser suffisamment d'espace pour le passage des visiteurs et des véhicules participants.

CHOIX DE LA FORMULE

Formule	Description	Base	Choix
FORMULE BLANC DE BLANC	TENTE 4x4 (16 m3) / STAND 55 m2 2 voitures exposées (longueur 11 m) 1 Page de Pub / 1 table + 2 chaises	1 400 €	
FORMULE ROSE PRESTIGE	TENTE 3x3 (9 m2) / STAND 35 m2 1 voiture exposée (Longueur 7 m) Page de Pub / 1 table + 2 chaises	700 € 600 € (sans voiture)	
FORMULE BRUT RESERVE	Pas de Stand / Emplacement 3x3 m 1 demi-page de Pub Tente à votre charge	300 €	

LES OPTIONS

OPTION SOL	Installation d'un sol dans votre tente « Color dalles ou plancher (+150€)»	200€ (3x3) 400€ (4x4)	
OPTION PIQUE NIQUE	Accès au petit déjeuner du dimanche matin + Pique nique chic	50 € /pers	
OPTION GARDEN PARTY	Accès au Cocktail du vendredi soir + pique-nique du dimanche Midi (2 pers)	350 €	
OPTION ELECTRIQUE	Raccordement à notre générateur haute puissance (Utilisation >1KW)	100 €	

Cochez cette case si vous avez besoin d'un branchement électrique basique n'excédant pas 1kw. **Pour une utilisation >1kw , merci de souscrire à l'option Electrique (générateur)**

Si le règlement est partiel, merci d'indiquer les lots destinés à alimenter les cadeaux des gagnants du rallye. **INDIQUER LA VALEUR DES LOTS €TTC (ne peut excéder 30 % de votre l'engagement total).** **Uniquement valable pour les commerçants ou PME**

LES LOTS	
----------	--

Je, soussigné(e) _____, engage mon entreprise et déclare avoir pris connaissance du règlement général de l'évènement proposé dans le dossier, dont je possède un exemplaire, et m'engage à en respecter les clauses sans réserve ni restriction, ainsi qu'à le faire respecter par les autres membres du stand dont je suis le responsable

Fait à _____ le _____

SIGNATURE

(Précédée de la mention « bon pour accord »)

Dossier exposant 2024



3) REGLEMENT

PAIEMENT PAR CHEQUE

Envoyez votre demande d'engagement par mail et/ou par voie postale, accompagnée d'un chèque à l'ordre du « CLUB D'AUMALE » à l'adresse ci-dessous

CLUB D'AUMALE
10 Square Victor Grignard
77410 CLAYE SOUILLY

PAIEMENT PAR VIREMENT

Envoyez votre bulletin d'inscription par mail, et procédez au virement bancaire
IMPORTANT: Mentionnez le nom de votre entreprise + la mention « exposant RA24 »



CLUB D'AUMALE
10278 02675 00021013601 80
IBAN: FR76 1027 8026 7500 0210 1360 180
BIC: CMCIFR2A

ADRESSE MAIL POUR L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION: inscriptions@clubdaumale.org

Merci d'effectuer si possible 1 règlement par EXPOSANT pour faciliter le traitement des inscriptions

4) SHOP DU CLUB

La boutique Officielle Club d'Aumale à la vente de nombreux articles susceptibles de vous intéresser;

- PULL & POLO OFFICIEL DU CLUB
- PORTE CLES
- BAGDE DE CALANDRE.
- PLAQUES DE RALLYE EN ALUMINIUM

Vous souhaitez commander ?

Rien de plus facile : <https://clubdaumale.com/shop/>

POLO 100% COTON / LOGO BRODE
EXISTE EN BLEU ou BLANC

Tailles disponibles:

Homme : S à XXL

Femme : XS à XL

Expédition en France métropolitaine (frais +10€ TTC)



80 €



80 €



30 €



20 €

Règlement exposant 2024



ARTICLE 1 – Généralités

1a) Le Club d'Aumale présidé par Monsieur Charles LEROY ayant son siège social au 5 avenue de Guise à 60500 CHANTILLY, organise du vendredi 5 Juillet (14H) au dimanche 7 Juillet (18H), un rallye touristique dénommé « Rallye d'Aumale » & limité à 220 automobiles et leurs équipages.

1b) L'exposant, ou son représentant dûment accrédité, s'engage à respecter et à faire respecter le règlement général.

1c) L'exposant, ou son représentant dûment accrédité, est responsable, vis à vis de l'Organisateur, de la non-observation du cahier des charges imposé par le propriétaire ou le locataire principal des lieux mis à la disposition de l'Organisateur du rallye d'Aumale. La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée lorsqu'il fait application des stipulations du présent règlement général.

1d) Les modalités d'organisation du village départ, notamment la date d'ouverture, sa durée, l'emplacement où il se tiendra, les heures d'ouverture et de fermeture, les conditions d'entrées sur le site, sont déterminées par l'Organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

1e) L'exposant, ou son représentant dûment accrédité, doit décrire le contenu de son stand, son (ou ses) type(s) d'activité(s). Le champ «Description de votre activité» dans la fiche d'inscription sert à cet effet. L'exposant, ou son représentant dûment accrédité, peut joindre une fiche annexe pour une description plus détaillée. Si le stand demande un aménagement particulier, il doit être explicitement dit dans la description. L'inscription en tant qu'exposant peut être refusée si l'organisateur juge que la description n'est pas suffisante.

ARTICLE 2 – Annulation

2a) Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, l'évènement ne pouvait avoir lieu, les demandes d'inscription sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, sont réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'eux.

2b) En cas d'annulation de la part de l'Organisateur, les exposants ne peuvent réclamer aucun dédommagement aux titres des dépenses engagées en vue de leur participation (frais de stand, frais publicitaires...).

ARTICLE 3 – Participation

3a) Seuls les dossiers d'inscription complets, parvenus à l'Organisateur avant la date butoir, seront pris en considération. Un dossier est considéré comme complet s'il comporte l'intégralité de la fiche d'inscription dûment remplie et signée par le responsable du stand ainsi que le paiement total du stand.

3b) L'obtention d'un stand doit être confirmée par écrit ou e-mail par l'Organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser une demande d'admission sans avoir à motiver sa décision. En outre, les demandes ne sont prises en compte que dans la mesure de la place disponible.

3c) Sauf si l'Organisateur refuse la participation demandée, l'envoi d'un dossier d'inscription complet constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand et des frais annexes.

3d) Sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisateur, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de son stand dans l'enceinte du salon.

3e) En cas de non-occupation du stand à l'ouverture du salon pour une cause quelconque, l'exposant est considéré comme démissionnaire et les sommes versées et/ou restantes dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'Organisateur. L'Organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

ARTICLE 4 - Attribution des Emplacements

4a) L'organisateur établit le plan du village départ et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la date d'enregistrement du dossier d'inscription. La priorité des emplacements seront données aux partenaires majeurs du Rallye. En cas d'un nombre insuffisant d'exposants, l'Organisateur regroupera les stands et prévoiera les exposants des éventuelles modifications d'emplacement.

4b) La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée s'il apparaît une différence entre les côtes indiquées et les tailles réelles du stand. Le plan indique le découpage général des îlots environnant l'emplacement attribué.

4c) Ces indications, valables à date d'établissement du plan, sont données à titre d'information et sont susceptibles de modifications qui peuvent ne pas être portées à la connaissance de l'exposant.

Règlement exposant 2024



ARTICLE 5 - Aménagement des Stands

5a) Les stands ne comprennent aucune prestation technique autre que celle décrite dans les 3 offres exposants proposées .

5b) Les raccordements des stands aux réseaux de distribution d'eau ou autres sont faits aux frais des exposants qui en font la demande dans les délais requis et en fonction des possibilités techniques des locaux d'exposition.

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, l'exposant pourra disposer gratuitement d'un accès si la puissance n'excède par 1Kw et s'il prévient en amont l'organisateur (au moins 30 jours avant le jour de la manifestation). Au-delà d'1kw , l'exposant devra souscrire à l'option électrique qui prévoit un branchement sur le générateur haute puissance.

5c) Pour une question de sécurité, il est strictement interdit de surélever de quelque façon que ce soit son stand sans approbation écrite de l'organisateur.

5d) L'organisateur peut communiquer aux exposants des renseignements concernant des prestataires de services qui interviennent à l'occasion du salon. Ces renseignements sont donnés à titre indicatif, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de litige entre les exposants et ces prestataires.

5e) Tout matériel supplémentaire non fourni par l'Organisateur et utilisé pour l'installation d'un stand doit d'abord être autorisé par l'Organisateur.

ARTICLE 6 - Montage et Démontage

6a) Les exposants sont tenus de se conformer aux instructions de l'Organisateur relatives à la réglementation des entrées et des sorties des marchandises, notamment pour ce qui concerne la circulation des véhicules dans l'enceinte du Village départ.

6b) Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit dans l'enceinte du site.

6c) Les exposants, ou leurs commettants, pourvoient au transport, à la réception, à l'expédition de leurs colis ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis, l'Organisateur pourra les faire entreposer ou réexpédier d'office aux frais, risques et périls des exposants.

6d) Les exposants, ou leurs commettants, doivent avoir terminé leur installation aux dates et heures limites fixées par l'Organisateur. Au-delà de ces dates et heures, aucun emballage, matériel, véhicule de transport, entrepreneurs extérieurs, ne pourront plus, sous quelque motif que ce soit et quelques dommageable que cela soit pour l'exposant, accéder, être maintenus, ou se maintenir sur le site de la manifestation.

6e) Les exposants, ou leurs commettants, assument l'entière responsabilité de toute intervention de leurs prestataires. Si une intervention entraînait un quelconque sinistre, les frais liés à ce sinistre seront intégralement refacturés à l'exposant concerné par l'Organisateur.

6f) Tous les stands devront être complètement aménagés le vendredi 5 Juillet avant 14H ou samedi 6 juillet avant 20H. Quant aux foodtrucks, ils auront l'autorisation de s'installer jusqu'à 11H30 le dimanche 7 Juillet 2024..

6g) La revente de badge exposant, d'accréditation ou d'invitation est formellement interdite. L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès au salon ou d'en expulser tout contrevenant à cet article

6h) Il est formellement interdit à deux personnes ou plus de partager un même badge durant toute la période du salon. Toute personne prise en délit de fraude se verra exclue du salon et son badge lui sera alors retiré.

ARTICLE 7 : Démarches anti-concurrentielles

11) Toutes les activités marchandes doivent être déclarées à l'organisation avant le jour de la manifestation. L'organisateur veillant à ce que chaque exposant ne rentre pas en concurrence avec un autre exposant, il se réserve le droit de retirer toute activité non déclarée, jugée concurrentielle ou impropre à la vente. La ventes d'eau et de boissons non alcoolisées sont exclues de cet article.

ARTICLE 8 : Droit d'image

8) En s'inscrivant au rallye, chaque exposant donne le droit d'utiliser les photos qui auront été prises le jour de l'évènement ou lors de l'inscription, pour la communication web et presse autour du rallye d'Aumale.

ARTICLE 9 : Acceptation

10) Par son engagement, chaque participant déclare accepter la présente réglementation et s'y conformer.

Liste d'éligibilité 2024



Votre véhicule n'apparaît pas ? La liste est loin d'être exhaustive, contactez-nous pour toutes questions relatives au véhicule que vous souhaitez inscrire. Nous acceptons tous les véhicules présentant un intérêt historique automobile. En revanche, les « Youngtimers » et SUV ne sont pas acceptés.

Nous mettrons à l'honneur le savoir-faire automobile français

	COLLECTION/ MODERNES Tous modèles & replicas		COLLECTION DS Pallas, 2CV, Mehari, Ami6/8, Dyane, Traction		COLLECTION/ MODERNES Tous modèles
	COLLECTION Bertone, spider ... MODERNES : 4C, 8C		COLLECTION Tous modèles		COLLECTION 190SL, 280SE, 300SE... MODERNES: SLS
	COLLECTION/ MODERNES A106,A108,A110,A31 0,A610		COLLECTION Tous modèles		COLLECTION Tous modèles TD,TC,A,B,Midget...
	COLLECTION/ MODERNES Tous modèles		COLLECTION MODERNES Tous modèles		COLLECTION 1900GT, Manta
	COLLECTION Tous modèles MODERNES R8		COLLECTION Mustang, GT40 MODERNES Mustang, GT		COLLECTION 202,203,403,404,20 4,504
	COLLECTION Cooper et autres Innocenti		COLLECTION 850, 124, 128 ...		25% du plateau Max COLLECTION 356,550,912,911 MODERNES 964,993,996,997, 991,992
	COLLECTION Tous modèles		COLLECTION Type C,D,E ,XJS MODERNES Type F, Project 7		COLLECTION Dauphine, 4CV,R5 turbo, Gordini, spider
	COLLECTION/ MODERNES Tous modèles		COLLECTION Flavia, Flaminia, Fulvia, Aurelia, Aprilia,Stratos		COLLECTION/ MODERNES Tous modèles
	COLLECTION 503, 3200CS, 2000CS, 1800 ,507		COLLECTION Elan, Elite, Seven, Modernes Elise, Exige, Evora		COLLECTION Sptifire,TR2,TR3,TR4 ,TR6, GT6, 2500
	COLLECTION MODERNES Tous modèles		COLLECTION/ MODERNES Tous modèles		COLLECTION Beetle, Karmann,Combi

Règlement équipages 2024



Tous les équipages sont amenés à lire attentivement le règlement intérieur rédigé à l'occasion de l'édition 2024 du Rallye d'Aumale. L'inscription d'un équipage implique systématiquement l'acceptation sans réserve du règlement intérieur.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Club d'Aumale présidé par Monsieur Charles LEROY ayant son siège au 5 Avenue de Guise à CHANTILLY organise le weekend du vendredi 5 au Dimanche 7 Juillet 2024, la 10^{ème} édition anniversaire du Rallye d'Aumale depuis le Village départ du Polo Club d'Apremont (Oise).

ARTICLE 2 : FORMAT DES 10 ANS

Le RALLYE D'AUMALE est un rallye automobile de navigation sans notion de chronométrage qui a la particularité d'associer le monde du Polo avec l'univers de l'automobile ancienne.

Pour des raisons de sécurité et pour le plaisir de tous, Le dixième anniversaire du Rallye d'Aumale limite volontairement les inscriptions à 220 équipages repartis sur 2 tracés bien distincts. La capacité respective des deux tracés est fixée à 180 pour le tracé DECOUVERTE & 70 pour le tracé CHALLENGE.

ARTICLE 3 : VEHICULES ADMIS

Sont admissibles à participer au rallye d'Aumale, les modèles de toutes marques dont la première année de production est antérieure à 1985 (catégorie CLASSIQUE), ainsi qu'une minorité de véhicules modernes intégrés à la catégorie PRESTIGE. Cette dernière est limitée à 20% des participants. Les modèles présentant un intérêt automobile en adéquation avec l'esprit de l'évènement sont également acceptés.

L'état de présentation des voitures doit correspondre au cadre du rallye. L'organisation se réserve le droit de refuser un véhicule sans explication si celui-ci ne correspondrait pas à l'état d'esprit de la manifestation et/ou présentant un intérêt automobile en adéquation avec l'esprit de l'évènement.

A noter que les marques représentant le savoir-faire automobile français seront à l'honneur sur cette édition anniversaire. Enfin, nous rappelons que les SUV et modèles « youngtimers » ne sont pas éligibles.

En dehors des plaques de rallye et logos des sponsors officiels, aucune

autre forme de publicité n'est acceptée sur les voitures sans l'accord préalable de la direction de course. Demande à faire à l'adresse suivante: inscriptions@clubdaumale.org

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont mentionnés dans le bulletin d'inscription initialement transmis aux participants et varient en fonction des 3 formules proposées. Le tarif varie de 990 à 1990 € pour un équipage de 2 personnes et son véhicule(voir tableau récapitulatif des options incluses par formule).

Des frais supplémentaires sont disponibles en complément des 3 formules proposées ; 2 heures d'initiation au polo (120€/pers) , Nuitée du vendredi soir au Grand pavillon en formule B&B (230€/équipage) , Baptême en hélicoptère (80€/pers).

Voici les prestations incluses à partir de la formule à 990 € (par équipage); Les 2 jours de rallye du samedi matin au dimanche après-midi, accès au village départ et étape avec un emplacement nominatif, fonds de porte, road book, les bracelets de participation, les goodies partenaires, 2 petits déjeuners, 2 déjeuners et 1 dîner, 2 collations et 1 cocktail pilotes, une nuitée dans un hôtel 3* en formule B&B sans oublier l'accès à toutes les animations gratuites prévues sur le village étape et village départ.

ARTICLE 5 : ADMINISTRATIF

Les équipages devront se rendre au PC organisation du Polo club d'Apremont le vendredi 5 juillet sur le créneau de 14H à 18h afin de présenter leur convocation officielle et les documents de bord liés au véhicule participant (certificats d'immatriculation et d'assurance, contrôle technique) toujours en cours de validité. De même pour les membres d'équipage, le permis de conduire des personnes susceptibles de prendre le volant sera demandé.

Le présent règlement intérieur pourra également faire l'objet d'une signature par les membres de chaque équipage.

Dans un souci d'apporter la meilleure sécurité pour les participants du rallye,

une Balise GPS autonome sera installée sur chaque véhicule par l'organisation lors des vérifications administratives.

Une caution pourra être demandée afin de garantir la restitution du matériel loué par l'organisation.

ARTICLE 6 : EQUIPEMENTS

Chaque véhicule participant veillera à être équipé à son bord du matériel

suivant ; 2 gilets de sécurité + éventuels passagers , un triangle de signalisation. Un extincteur d'une capacité d'un kilo est vivement conseillé. Nous recommandons également aux équipages d'être équipé d'une batterie portable pour smartphone dans le cas où le véhicule ne disposerait pas d'un Allume-cigare ou d'une prise USB.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Une police d'Assurance R.C. est souscrite par les organisateurs pour garantir la responsabilité civile de l'organisation ainsi que celle de tous les participants pour la

durée de la manifestation, conformément au décret 2007-1133 du 24 juillet 2007. Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs si leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée de la Randonnée. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote, le navigateur et le véhicule contre les risques de la randonnée.

ARTICLE 8 : CODE DE LA ROUTE

Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur en France. Le parcours du rallye prévoit d'emprunter des voies ouvertes à la circulation et certaines sections de route spécialement ouvertes pour l'occasion . Bien évidemment, tout participant a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et autres signalisations. Chaque équipage veillera à être particulièrement vigilant dans la traversée des villages, villes et autres agglomérations.

Règlement équipages 2024



L'exclusion d'un participant pourra être prononcée suite au constat d'une conduite dangereuse, d'une infraction grave au code de la route sans oublier tout comportement inamical envers les membres bénévoles de l'organisation. La voiture exclue se verra retirer ses plaques de rallye et devra rejoindre l'arrivée du rallye. La conduite sous l'emprise d'alcool dès lors qu'elle excède les taux autorisés par législation en vigueur est strictement interdite. L'organisation mettra à la disposition des équipages tests d'alcoolémie. La conduite sous l'emprise de stupéfiants est également prohibée. Il en va de la responsabilité de chaque équipage à veiller ces principes fondamentaux.

ARTICLE 9 : ASSISTANCE

Une assistance mécanique composée d'un mécanicien confirmé et d'un porte voiture est prévue gratuitement par l'organisation durant toute la durée du Rallye.

Dans l'hypothèse d'une panne d'un véhicule participant, l'assistance mécanique interviendra auprès de l'équipage concerné. Si la panne ne peut être solutionnée sur place ou dans des délais raisonnables, le véhicule concerné et son équipage seront rapatriés à l'arrivée du jour.

L'assistance mécanique tentera avec l'équipage de trouver les meilleures options en fonction de la nature de la panne. Mais dans un souci de porter assistance aux autres équipages, le véhicule en panne ne pourra pas immobiliser le porte voiture le jour suivant. Dès l'instant où le porte voiture quitte la trace prédéfinie par le rallye, les frais devront être supportés par l'équipage concerné (fuel , péages...). Enfin, il est important de souligner que la main d'œuvre de notre équipe d'assistance est bénévole et que toutes les pièces, fluides et autres frais seront à la charge de l'équipage impliqué.

ARTICLE 10: DESISTEMENT

Chaque équipage pourra être remboursé à 100% des frais d'inscription jusqu'à 5 semaines avant le premier jour du rallye. L'équipage doit officiellement se désister par courrier électronique avant le 31 Mai 2024 à l'adresse suivante: inscriptions@clubdaumale.org (avec accusé de réception et lecture). A noter que si l'inscription a été réalisée en ligne, 1,5% de l'inscription sera

retenu au titre des frais bancaires retenus par la plateforme de paiement. Passée cette date du 1^{er} Mars 2024, aucun remboursement ne sera garanti. Un report de participation pourra être proposé à l'équipage concerné ou un avoir pour un autre rallye organisé par le Club d'Aumale

ARTICLE 11 : SITUATION SANITAIRE

Dans le cas où les décisions gouvernementales rendraient impossible le maintien des événements pour raison sanitaire ou d'un quelconque cas de force majeure, l'organisation reportera l'édition à une date ultérieure. Le pilote inscrit recevra un mail et devra confirmer sa disponibilité dans un délai 2 mois à compter de la date du report qui sera communiquée par mail. Si l'équipage n'est pas disponible à la date de report, le club proposera un avoir sur tous les rallyes organisés en 2024 et 2025.

ARTICLE 12 :CONCOURS

Le comité de sélection du concours d'élégance se réunira au plus tard le 1er Mai 2023 et sectionnera les 20 véhicules présélectionnés. Elles seront réparties dans 3 classes distinctes « Les merveilles d'antan » (jusque 1949, « l'âge d'or de l'automobile (De 1950 à 1975) et enfin « le savoir-faire automobile français (jusque 1975) ». Chaque équipage sera invité à théâtraliser son passage. Pour pouvoir concourir, les véhicules devront être inspectés par le comité du Jury le vendredi 5 juillet de 14h à 18H00 au village départ du Rallye.

ARTICLE 13 : CLASSEMENT

Il est important de rappeler que Le rallye d'Aumale est une promenade amicale sans aucun classement lié directement ou indirectement à la vitesse. Un carton de bord sera simplement distribué aux équipages afin de respecter des temps de pause sur les points de chute du rallye. Une pénalité de 50 points pourra être infligé à un équipage s'il ne respecte pas les instructions au départ du Rallye ou sur toute la durée de l'évènement.

ARTICLE 14: REMISE DES PRIX

Les résultats officiels du RALLYE D'AUMALE seront annoncées lors d'une remise des prix officielle le dimanche 7 juillet à 17H depuis le

podium du village départ. Le site étant sous régime de parc fermé jusque l'annonce des résultats, Si un équipage gagnant venait à quitter les lieux avant la remise des prix, il pourrait écoper d'une pénalité de 50 points. Les lots des différents gagnants du tracé DECOUVERTE & CHALLENGE sont susceptibles d'être modifiés en fonction des dotations reçues par l'organisation.

ARTICLE 15: DROIT A L'IMAGE

En participant au Rallye d'Aumale, vous donnez les pleins droits à l'organisation quant à l'utilisation des clichés qui seront pris le jour de l'évènement

ARTICLE 16: ACCEPTATION

Par son engagement, chaque participant déclare accepter le présent règlement et s'y conformer



CONTACTEZ-NOUS

Pour toutes questions, n'hésitez pas à solliciter les membres de notre organisation

Contact exposants

Raphael DEVREKER

inscriptions@clubdaumale.org

+33 (0)6.64.43.94.56

Contact équipages

Justine LEROY

justine@clubdaumale.org

+33 (0)6.61.59.71.19

Contact médias

Jean-Grégoire GARNIER

jeangregoire@clubdaumale.org

+33 (0)6.08.56.22.30

Comptabilité

Michel CLAPAREDE

michel@clubdaumale.org

Direction de course

Charles LEROY

justine@clubdaumale.org

+33 (0)6.75.58.72.83

www.clubdaumale.com



rallyedaumale



clubdaumale



CLUB D'AUMALE – Association non lucrative loi 1901

5 Avenue de Guise, 60500 CHANTILLY

inscriptions@clubdaumale.org